



Le ministère de l'Immigration condamne à mort un malade du sida en l'expulsant vers la Géorgie

Monsieur P., séropositif au VIH sous traitement, est actuellement au centre de rétention de Metz en vue de son expulsion vers la Géorgie, pays où l'offre de soins est officiellement insuffisante et où l'accès effectif au traitement est impossible pour une majorité des personnes touchées. Au courant de sa situation depuis plusieurs jours, le cabinet du ministre de l'Immigration n'a rien fait pour empêcher son éloignement.

Pourtant, au mois de septembre dernier, le directeur de ce même cabinet s'engageait auprès des associations de malades, Act Up-Paris et AIDES, et de la Cimade, à ce qu'aucun étranger séropositif ne soit expulsé vers un pays où les traitements ne sont pas accessibles, conformément à la loi.

Suite à une intervention personnelle de Bruno Spire, Président de AIDES, auprès de la direction du cabinet du ministre, le ministère a confirmé son intention de poursuivre la procédure d'expulsion de Monsieur P.

Le ministère de l'Immigration tient un double langage, le ministère condamne à mort des séropositifs en les expulsant. La politique du chiffre de ce gouvernement tue des étrangers malades du sida !

Nous demandons la libération et l'assignation à résidence immédiates de Monsieur P. et qu'aucun malade ne soit ni placé en rétention ni expulsé vers un pays où les traitements ne sont pas effectivement accessibles.

Contacts presse :

Act-Up-Paris : Caroline Izambert - 06 64 98 11 82

AIDES : Marjolaine Bénard - 06 10 41 23 86 / 01 41 83 46 53

Cimade : Julie Chansel - 06 82 24 03 47 / 01 44 18 60 77